RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

360 AERO SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : [redacted]

==========

948 520 424 RCS AIX EN PROVENCE

==========

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE/EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2025

==========

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 17 heures 30,

Les associés de la Société 360 AERO SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :
- La société EMB CONSULTING SASU, titulaire de 495 actions en pleine propriété
- La société CRONOS AVIATION SASU, titulaire de 510 actions en pleine propriété
- La société AEROSUPPLY SERVICES, titulaire de 495 actions en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien DI MARTINO, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

[redacted] MB JD

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Modification des statuts suite aux cessions d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Nomination de la société AEROSUPPLY SERVICES SASU en qualité de Directeur Général,
- Rémunération du Président et des Directeurs Généraux,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, suite aux cessions d'actions en date du 23 décembre 2024 de Monsieur Matthieu BAREA à la société EMB CONSULTING SASU - de Monsieur Julien DI MARTINO à la société CRONOS AVIATION SASU et de Monsieur Julien DUBOURG à la société AEROSUPPLY SERVICES, décide de modifier l'article 7 des statuts ainsi qu'il suit :

.../" **ARTICLE 7 - Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de MILLE CINQ CENT EUROS (1500€). Il est divisé en 1500 actions de 01 Euro chacune, intégralement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- La société EMB CONSULTING SASU, à concurrence de 495 actions en pleine propriété
- La société CRONOS AVIATION SASU, à concurrence de 510 actions en pleine propriété
- La société AEROSUPPLY SERVICES SASU, à concurrence de 495 actions en pleine propriété

Total égal au nombre d'actions composant le capital social, 1500 actions.

"/...

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Julien DI MARTINO de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

[redacted] MB JD

La société EMB CONSULTING
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros,
Dont le siège social est 35 Chemin des Gonagues - Villa 35, 13190 ALLAUCH,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 934 451 477,
Représentée par Monsieur Matthieu BAREA, associé unique Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Matthieu BAREA, au nom de la société, qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Matthieu BAREA de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société CRONOS AVIATION
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros,
Dont le siège social est 7 Allée des Moineaux, 13820 ENSUES LA REDONNE,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 934 438 235,
Représentée par DI MARTINO Julien, associé unique président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société CRONOS AVIATION disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société CRONOS AVIATION aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Julien DI MARTINO, au nom de la société, qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société AEROSUPPLY SERVICES,
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros,
Dont le siège social est 487 Avenue des Prats Résidence Maireva, 83110 SANARY SUR MER,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 934 432 428 RCS TOULON,
Représentée par Monsieur Julien DUBOURG, associé unique Président.

[redacted]

JD

Conformément aux dispositions des statuts, la société AEROSUPPLY SERVICES disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société AEROSUPPLY SERVICES aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Julien DUBOURG, au nom de la société, qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier l'objet social à compter de ce jour et de l'étendre aux activités de maintenance, la réparation de matériel aéronautique et construction dans le domaine aéronautique incluant des services innovants et digital.

En conséquence l'Assemblée Générale modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

.../"

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat et la vente de pièces d'aéronefs ainsi que la maintenance, la réparation de matériel aéronautique et construction dans le domaine aéronautique incluant des services innovants et digital.

- La conception, la création, la réalisation et commercialisation de vidéos de communication et de projets multimédia sur tous types de support pour les entreprises dans le secteur de l'aéronautique.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

"/...

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[redacted]

JD

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

[redacted]

Les Associés

CRONOS AVIATION

[redacted]

EMB CONSULTING

[redacted]

AEROSUPPLY SERVICES
Représentée par
M. Julien DUBOURG
Associé unique Président

[redacted]

[redacted]